

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité : si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Alsace
5 rue Hannong
67000 Strasbourg
03 88 22 32 15
alsace@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



VILLE DE SAINTE-CROIX-AUX-MINES

37 rue Maurice Burrus
68160 Sainte-Croix-aux-Mines
03 89 58 73 12
contact@mairie-saintecroixauxmines.fr

► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

L'Hôtel de Ville de Sainte-Croix-aux-Mines

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Ville de Sainte-Croix-aux-Mines - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

► Sauvegardons un bâtiment remarquable de la Vallée !

◆ ◆ LE PROJET

L'Hôtel de Ville de Sainte-Croix-aux-Mines a conservé de nombreux éléments de son aménagement original de la fin du 19^e siècle. Les fenêtres sont ornées de vitraux représentant de nobles personnages et la toiture compte des épis décoratifs et des chiens assis ornés de décors en bois.

Avec le temps, les alliages métalliques tenant les pièces de verre des vitraux se sont fragilisés et ramollis. Le vitrail de la cage d'escalier comporte également quelques lacunes, qu'il convient de combler.

Vos dons serviront à financer **la restauration des vitraux de la mairie et des ornements de la toiture.**

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

La mairie de Sainte-Croix-aux-Mines est **l'ancienne demeure patronale de Martin Burrus**. Originaire de Dambach-la-Ville, la famille Burrus a migré à Boncourt (Jura Suisse) pour créer une manufacture de tabac en 1813.

Après l'annexion de l'Alsace par l'Allemagne en 1871, Martin et Pierre-Jules Burrus créent à Sainte-Croix-aux-Mines une filiale de la manufacture de tabac pour desservir le marché allemand.

Martin Burrus rachète l'ancienne brasserie *Finance* et la transforme en maison d'habitation en 1889.

En 1954, la maison est rachetée par la commune de Sainte-Croix-aux-Mines qui y installe les bureaux de la mairie. La famille Burrus s'est illustrée par son mécénat et sa philanthropie envers les associations sportives et musicales de Sainte-Croix-aux-Mines.

◆ ◆ LA MOBILISATION

La Ville souhaite perpétuer la mémoire et le patrimoine des Burrus, qui a marqué durablement Sainte-Croix-aux-Mines de son empreinte. Une fois restauré, cet édifice sera intégré au circuit découverte mis en place dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire, participant au renforcement de l'attractivité touristique de la ville.

◆ ◆ LES CONTREPARTIES

A partir de 1 000 €, le donateur pourra voir son nom inscrit sur une plaque dans la mairie.

Montant des travaux	93 000€
Objectif de collecte	20 000 €
Début des travaux	2025

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'Hôtel de Ville de Sainte-Croix-aux-Mines

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/101496

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Alsace, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
l'Hôtel de Ville de Sainte-Croix-aux-Mines**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Crédit photos © Ville de Sainte-Croix-aux-Mines

